

[Traduction]

## LE CABINET

## LES RESPONSABILITÉS DU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Madame le Président, étant donné que le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc), que le premier ministre (M. Trudeau) a nommé pour s'occuper du Nouveau-Brunswick, a fait savoir hier, en réponse à une question que je lui avais posée, qu'il ne voulait pas s'occuper de cette province, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le premier ministre nomme un autre ministre pour s'occuper du Nouveau-Brunswick et enjoigne le ministre des Pêches et des Océans de dire à la Chambre de quoi il veut se charger, si toutefois il veut se charger de quelque chose.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

## L'AGRICULTURE

## ON PROPOSE DE CÉDER LA GÉRANCE DES TERRES DE LA ZONE EXTÉRIEURE DE L'AÉROPORT MIRABEL AUX EXPROPRIÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné que de nombreux agriculteurs vivant actuellement sur les terres expropriées entourant l'aéroport international de Mirabel ne sont que des locataires des biens de la Couronne, je propose, appuyé par le député de Bruce-Grey (M. Gurbin):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour sa politique sur les expropriations absurdes entourant Mirabel et propose que le gouvernement cède la gérance des terres de la zone extérieure de l'aéroport aux expropriés.

**Mme le Président:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## Article 43 du Règlement

[Traduction]

## RADIO-CANADA

## LA GRÈVE DES JOURNALISTES AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion. La grève des journalistes de la télévision de Radio-Canada dure depuis si longtemps que d'après des observateurs indépendants, la prolongation de la grève est due à une décision politique, grève dont le NPD a fini par se rendre compte, ce qui me réjouit.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Bosley:** Par conséquent, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour):

Que la Chambre ordonne au ministre du Travail d'entreprendre une enquête aux termes de l'article 196, et autres de la partie V du Code du travail, comme on l'a demandé vendredi, afin de voir si la Société Radio-Canada a négocié de bonne foi et si le parti libéral n'est pas responsable de la prolongation de la grève.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1415)

## LES ORGANISMES DE CHARITÉ

## LA RÉVISION DU STATUT DE RENAISSANCE-CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les communiqués qu'une association extrémiste appelée Renaissance-Canada a fait publier dans des journaux vont nettement à l'encontre des règles régissant les activités politiques des organismes de charité sans parler des règles du bon goût et que cette association a lancé des campagnes de haine contre un certain nombre de politiciens canadiens au cours des six derniers mois, je propose appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que le gouvernement enjoigne au ministre du Revenu national de réexaminer le cas de Renaissance-Canada pour déterminer s'il convient que cette association bénéficie du statut d'organisme de charité au titre de la loi de l'impôt sur le revenu.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.